

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

—  
*Direction générale  
des collectivités locales*

—  
Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 19 juillet 2011 relative aux comptes administratifs  
des départements (exercice 2010)**

NOR : IOCB1117785C

*Pièce jointe* : 1 fiche de renseignements complémentaires sur la dette et 1 notice explicative.

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration  
à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir à la direction générale des collectivités locales deux exemplaires du compte administratif 2010 de votre département ainsi qu'un exemplaire des annexes traitant de la dette quand celles-ci font l'objet d'un document séparé.

Cet envoi est à adresser à la direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, à l'attention de Mme Michèle LAVIGNE, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Vous voudrez bien également faire parvenir la fiche de renseignements complémentaires sur l'état de la dette jointe, éventuellement par courrier séparé afin de ne pas retarder la transmission du compte et son annexe.

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre ces documents avant le 5 août 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
É. JALON

DGCL – DESL

Fiches de renseignements complémentaires

COMPTE ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL 2010

**ETAT DE LA DETTE**

DEPARTEMENT : \_\_\_\_\_

**1. DETTE DEPARTEMENTALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 (hors dette garantie)**

**A – DETTE POUR EMPRUNT** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)

Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2010 40 \_\_\_\_\_

Intérêts versés 41 \_\_\_\_\_  
*(Etat de la dette - annexes)*

Remboursement du capital 42 \_\_\_\_\_  
*(Yc remb. anticipé inscrit au budget)*  
*(Etat de la dette - annexes)*

Annuité 43 \_\_\_\_\_  $\boxed{43} = \boxed{41} + \boxed{42}$

**B – DETTE RECUPERABLE** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 8)

Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2010 44 \_\_\_\_\_

Intérêts versés 45 \_\_\_\_\_  
*(Etat de la dette - annexes)*

Remboursement du capital 46 \_\_\_\_\_  
*(Yc remb. anticipé inscrit au budget)*  
*(Etat de la dette - annexes)*

Annuité 47 \_\_\_\_\_  $\boxed{47} = \boxed{45} + \boxed{46}$

**C – DETTE POUR AUTRES ENGAGEMENTS (y compris METP)** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 5, 8)

<p>Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2010 <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">48</span> _____</p> <p>Intérêts versés <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">49</span> _____  <i>(Etat de la dette - annexes)</i></p> <p>Remboursement du capital <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">50</span> _____  <i>(Yc remb. anticipé inscrit au budget)</i>  <i>(Etat de la dette - annexes)</i></p> <p>Annuité <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">51</span> _____</p>		<p style="font-size: small;"><i>dont Subventions en annuités au secteur communal</i></p> <p><span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">79</span> _____</p> <p><span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">87</span> _____</p>
---	--	--

**D – DETTE TOTALE** (voir remarques 0, 1, 2, 3, 4, 8)

Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2010 52 \_\_\_\_\_  $\boxed{52} = \boxed{40} + \boxed{44} + \boxed{48}$

Intérêts versés 53 \_\_\_\_\_  $\boxed{53} = \boxed{41} + \boxed{45} + \boxed{49}$   
*(Chapitre 943, articles 6611, 6615, 6711))*

Remboursement du capital 54 \_\_\_\_\_  $\boxed{54} = \boxed{42} + \boxed{46} + \boxed{50}$   
*(Yc remb. anticipé inscrit au budget)*  
*(Chapitre 923, articles 16 (+ articles 8017, 8018 et 269 pour la dette pour autres engagements))*

Annuité 55 \_\_\_\_\_  $\boxed{55} = \boxed{43} + \boxed{47} + \boxed{51}$   
et  $\boxed{55} = \boxed{53} + \boxed{54}$



COMPTES ADMINISTRATIFS DES DÉPARTEMENTS 2010

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – ÉTAT DE LA DETTE

NOTE EXPLICATIVE

0. Attention : les montants sont à inscrire en euros, sans décimale.

1. Les stocks de dette (capital restant dû) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne doivent pas comprendre les emprunts souscrits en cours d'année 2010, même s'ils donnent lieu à des remboursements dès 2010 (capital ou intérêts), ce qui leur vaut parfois de figurer à l'état de la dette départementale.

2. On se limitera, s'agissant des mouvements financiers, aux seuls mouvements réels affectant le contenu du compte administratif : en conséquence – par exemple – on ne comptabilisera pas comme « réaménagement de la dette » les opérations qui n'apparaissent au compte qu'en opérations d'ordre ni – *a fortiori* – celles qui, bien qu'inscrites sur l'état de dette, ne font l'objet d'aucune écriture au compte administratif.

3. Il est rappelé que le montant des annuités est égal au montant des remboursements en capital augmenté des intérêts payés dans l'année ; tous autres frais financiers, et notamment les éventuelles pénalités liées à la renégociation de la dette, ne sont pas à comptabiliser comme des intérêts de dette (les frais liés à la renégociation de la dette seront inscrits en page 2 de la fiche de renseignements complémentaires).

4. Page 1, les montants inscrits aux lignes « Stock ... », « Intérêts », « Remboursement... », « Annuité » de la rubrique « D. Dette totale » sont égaux aux sommes des montants figurant sur les mêmes lignes aux rubriques « A. Dette pour emprunt », « B. Dette récupérable », et « C. Dette pour autres engagements (y compris METP)(1) » ; la dette totale s'entend donc hors dette garantie.

5. Les montants figurant en 1<sup>re</sup> colonne de la rubrique « C. Dette pour autres engagements (y compris METP) » correspondent à la totalité de la dette pour autres engagements, et incluent donc le montant des subventions en annuités versées au secteur communal (les communes et leurs groupements).

6. Page 2, on comptabilisera en emprunts de refinancement les emprunts destinés à rembourser par anticipation un capital restant dû, même si ces emprunts sont accordés – pour un montant identique – par d'autres banques que celle(s) qui avai(en)t accordé le prêt initial.

7. Les stocks de dette en fin d'exercice (31 décembre 2010) devront correspondre aux stocks de dette en début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier 2010) diminués des remboursements réalisés dans l'année et augmentés du produit des emprunts contractés dans l'année.

8. Les flux relatifs à la dette totale (remboursements, intérêts) à mentionner en page 1 sont inscrits en mouvements réels aux chapitres 923 et 943 du compte administratif ; les montants inscrits en A (dette pour emprunts), en B (dette récupérable) et en C (dette pour autres engagements) doivent être cohérents avec, d'une part, les montants de l'état de la dette, fournie en annexes, et, d'autre part, avec les montants inscrits aux chapitres 923 (dette et autres opérations financières) et 943 (opérations financières).

En règle générale, tout commentaire de nature à faciliter la compréhension des informations portées sur cette fiche sera le bienvenu ; réciproquement, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Michèle LAVIGNE (tél. : 01-49-27-35-85 ; mail : michele.lavigne@interieur.gouv.fr).

---

(1) Marchés d'entreprises de travaux publics.